



Acceptation d'un devis erroné

Par **verodela23**, le **19/01/2009 à 16:45**

Bonjour,
Un commercial est venu prendre des mesures dans le but de faire un devis pour le remplacement de mes fenêtres. Je lui est précisé qu'il fallait reproduire l'original de façon identique (copropriété oblige)
J'ai reçu ce devis, je l'ai accepté, les travaux ont été fait, mais une fenêtre est resté fixe, contrairement à l'original.
Malheureusement c'était sur le devis et je ne l'ai pas vu.
Le fournisseur est de mauvaise foi, vais-je être obligé de changer cette fenêtre à mes frais?
D'avance merci
Cordialement
Véronique Delabarre

Par **simcity60**, le **28/01/2009 à 00:18**

De quand date le devis? Votre délai de rétractation est passé...